

Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate



La ministre Dominique Vien a rencontré la TROC

Shawinigan 2 décembre 2010 : Aujourd'hui, des manifestantEs provenant des groupes communautaires des MRC du Haut-Saint-Maurice, de Mékinac et du Centre-de-la-Mauricie étaient dans la rue devant les bureaux du député de Saint-Maurice, monsieur Claude Pinard.

Il s'agit de la septième manifestation, en moins de 30 jours, des groupes communautaires en santé et services sociaux du Centre-du-Québec et de la Mauricie (Trois-Rivières le 3 novembre, Drummondville le 8 novembre, Cap-de-la-Madeleine le 11 novembre, Victoriaville le 18 novembre, Grand-Mère le 22 novembre, Laurier-Station le 29 novembre).

La Table régionale des organismes communautaires en santé et services sociaux du Centre-du-Québec et de la Mauricie (TROC-CQM) demande l'appui du député Claude Pinard dans sa campagne interpellant la ministre déléguée aux Services sociaux, madame Dominique Vien.

Enfin une rencontre avec la ministre

Des représentants de la TROC ont rencontré la ministre Vien lundi passé, le 29 novembre. La ministre a accepté d'étudier la demande des groupes communautaires. Elle s'est montrée curieuse et intéressée par les travaux de recherche et les outils régionaux convenus entre l'Agence et la TROC. Une rencontre de travail avec son sous-ministre et la direction de l'Agence est prévue prochainement.

« Cette rencontre avec la ministre est un premier pas dans la bonne direction. Toutefois, notre objectif est de signer une entente financière avec le Ministère et l'Agence régionale » a tenu à dire madame France Marquis, coprésidente de la TROC-CQM. Pour sa part, le coordonnateur de la TROC-CQM, monsieur Renaud Beaudry, a expliqué la motivation d'avoir une entente : *« Toutes les organisations du système de santé ont une entente financière sur plusieurs années. Toutes les organisations sauf les groupes communautaires. Il est normal que le communautaire obtienne une*



entente avec la ministre pour tout ce qu'il fait pour la population et pour planifier sa réponse aux besoins. ».

La TROC-CQM propose à la ministre Dominique Vien de convenir d'une entente tripartite liant l'Agence de la santé et des services sociaux, la Table régionale et la ministre elle-même. L'entente régionale porterait sur une amélioration de l'intervention communautaire auprès de la population, une consolidation du financement versé aux organismes communautaires et des travaux pour mesurer l'impact de l'action communautaire notamment sur les services publics. L'entente tripartite prendrait effet à partir du printemps 2011 pour s'échelonner sur une période de 3 à 5 ans.

Il y a 220 organismes communautaires en santé et services sociaux au Centre-du-Québec et en Mauricie. Ils aident 100 000 personnes par année. Quelques données et exemples :

- Il n'y a plus d'entente sur le financement des organismes communautaires avec l'Agence régionale et le Ministère depuis 1998, soit 12 longues années;
- Un million de repas et de dépannages alimentaires sont assurés auprès de 20 000 personnes par année au Centre-du-Québec et en Mauricie;
- 26 000 personnes âgées reçoivent des services communautaires;
- 16 000 enfants et jeunes ont accès à de la prévention et des interventions;
- 2 000 personnes, par année, sont hébergées pour différentes problématiques (dépendances, maladie d'Alzheimer, violence conjugale, santé mentale, itinérance, rupture sociale);
- Dans le cadre de la recherche « Pour un monde meilleur... » plusieurs personnes ont témoigné que l'aide reçue par un organisme communautaire leur avait sauvé la vie;
- 70 % des 220 organismes communautaires ne reçoivent toujours pas le niveau de financement prévu au Cadre de financement des organismes communautaires de l'Agence Mauricie-Centre-du-Québec. Ce cadre est en application depuis bientôt 10 ans;
- les 220 organismes communautaires demandent une hausse de 15 millions \$ de leur financement en provenance de l'Agence et du Ministère.

La TROC-CQM regroupe 161 organismes communautaires en santé et services sociaux.